

Séance du 05 juin 2003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet -Barbé, Labayle, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Pommiez, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil -Inchauspé, Melle Carreiro, Mmes Doucet -Joyé, Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Boustingorry à M. le Maire ; Mme Dufréne à M. Massé, Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni, Mme Boé à Mme Chevrel, M. Arandia à M. Etchegaray, M. Charrier à M. Millet-Barbé, Mme Bisauta à M. Causse.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FETES - Corso.

M. Escapil-Inchauspé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date des 26 et 27 mars 2003 vous avez autorisé le versement d'acomptes pour la réalisation des chars du corso des fêtes de Bayonne 2003.

Aujourd'hui trois associations viennent de nous faire savoir qu'elles ne sont pas en mesure d'assurer leurs engagements et se retirent donc du corso. Il s'agit :

Du CERCLE TAURIN BAYONNAIS
Mr Philippe DUCASSE

De l'AMICALE DETENTE ET LOISIRS
DU CENTRE HOSPITALIER DE BAYONNE
Monsieur ALDA Jean-René

**De la MAISON DE LA VIE CITOYENNE
BAYONNE SAINTE CROIX**

Nous avons sollicité des nouvelles associations et à ce jour deux se sont portées volontaires pour la réalisation de deux chars, il s'agit de :

EUSKALDUN BURUAK
M. Michel BAZILLE

Ass. Fête Animation
M. Pierre DUHALDE

Le Cercle Taurin, le Centre Hospitalier et la Maison de la Vie Citoyenne de Bayonne Sainte-Croix qui se sont retirés mais qui avaient perçu chacun un acompte de 914,70 € le restitueront à la Ville par chèque adressé au Trésor Public.

De son côté la ville de Bayonne attribuera une avance aux deux nouvelles associations précitées qui s'engagent à fournir les justificatifs des dépenses qu'elles auront engagées pour leur participation.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.